

Contrôle technique	INSTRUCTION TECHNIQUE	A	1/9
IT CL F6	6 – CHÂSSIS ET ACCESSOIRES DU CHÂSSIS	26/10/2023	

La présente instruction technique a pour objet de définir les méthodologies de contrôle applicables aux points de la fonction « Châssis et accessoires du châssis » et les défaillances constatables associées à des précisions complémentaires éventuelles, non exhaustives, en application des dispositions de l'annexe I de l'arrêté du 23 octobre 2023 relatif au contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur. Elle précise également certaines prescriptions applicables.

Elle est applicable à partir du 15 avril 2024.

MÉTHODOLOGIE DE CONTRÔLE, ÉLÉMENTS CONTRÔLÉS ET DÉFAILLANCES ASSOCIÉES

Par défaut, chacun des points de contrôle ci-dessous fait l'objet d'un contrôle visuel, y compris par manipulation, sans démontage ni dépose nécessitant l'utilisation de matériel spécifique. La mise en œuvre de méthodes de contrôle complémentaires et/ou l'utilisation de matériels spécifiques sont spécifiées lorsque le contrôle du point concerné le nécessite.

Le contrôle s'effectue à l'aide d'un pont élévateur, fosse, béquille centrale du véhicule ou béquilles d'atelier suivant ce que permet le véhicule, ou à défaut à l'aide d'un miroir d'inspection.

6.1 CHÂSSIS ET ACCESSOIRES

6.1.1 ÉTAT GENERAL DU CHÂSSIS

Eléments concernés : cadre, tout élément structurel du châssis (longeron, traverse, brancard, treillis, plaque de renfort du châssis, coque, berceau, bas de caisse structurels). Concerne également la boucle arrière.

Défaillances			
Code	Constat	Précisions complémentaires	Niveau
6.1.1.a.6	Déformation mineure ou corrosion d'un élément du châssis	Corrosion sans réduction significative d'épaisseur de l'élément du châssis	Mineure
6.1.1.a.7	Fissure, déformation, corrosion excessive ou défaut d'assemblage d'un élément du châssis	<ul style="list-style-type: none"> Rupture d'un élément ou d'une soudure Déformation d'un élément entraînant une modification de la position des points d'ancrage d'un train complet ou des 2 demi-trains Desserrage d'éléments de fixation Corrosion avec réduction significative d'épaisseur de l'élément du châssis ou corrosion perforante 	Majeure
6.1.1.b.6	Modification ne permettant pas le contrôle d'une partie du châssis	<ul style="list-style-type: none"> Adjonction de produit colmatant ou plaque rapportée ne permettant pas le contrôle d'une partie du châssis 	Mineure

Contrôle technique	INSTRUCTION TECHNIQUE	A	2/9
IT CL F6	6 – CHÂSSIS ET ACCESSOIRES DU CHÂSSIS	26/10/2023	

6.1.1.b.7	Modification présentant un risque	<ul style="list-style-type: none"> • Adjonction excessive de produit colmatant ou tôle rapportée dénotant une réparation non effectuée selon les règles de l'art • Modification de la structure du châssis 	Majeure
-----------	-----------------------------------	--	----------------

6.1.2 RESERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT

Défaillances			
Code	Constat	Précisions complémentaires	Niveau
6.1.2.a.6	Conduite légèrement endommagée	<ul style="list-style-type: none"> • Canalisations usées par frottement • Oxydation de surface • Flexible ou canalisation rigide écrasé, plié, pincé, vrillé, entraînant une restriction de circulation 	Mineure
6.1.2.a.7	Conduite fortement endommagée	<ul style="list-style-type: none"> • Oxydation des canalisations métalliques, provoquant un gonflement et/ou un effritement du métal • Craquelures d'un flexible avec risque de fuite 	Majeure
6.1.2.a.8	Risque d'incendie lié à une fuite de carburant, à une mauvaise protection du réservoir de carburant ou du système d'échappement, à l'état du compartiment moteur	<ul style="list-style-type: none"> • Contact avec un point chaud du réservoir ou du circuit d'alimentation en carburant • Contact d'un élément inflammable ou fuite près d'un point chaud 	Critique
6.1.2.b.7	Mauvaise fixation du réservoir, des carters de protection ou des conduites de carburant	Y compris absence, desserrage ou rupture de la fixation du filtre, de la pompe, du système d'injection	Majeure
6.1.2.c.7	Fuite de carburant ou bouchon de remplissage manquant ou inopérant	<ul style="list-style-type: none"> • Écoulement de carburant avec formation de gouttes ou écoulement réapparaissant après essuyage au niveau de la paroi du réservoir, des flexibles, canalisations rigides, pompe, filtres, carburateur ou système d'injection • Trappe assurant la fonction de bouchon absente ou inopérante 	Majeure

6.1.3 PARE-CHOCS, PROTECTION LATÉRALE

Défaillances			
Code	Constat	Précisions complémentaires	Niveau

Contrôle technique	INSTRUCTION TECHNIQUE	A	3/9
IT CL F6	6 – CHÂSSIS ET ACCESSOIRES DU CHÂSSIS	26/10/2023	

6.1.3.a.7	Mauvaise fixation ou endommagement susceptible de causer des blessures en cas de contact	<ul style="list-style-type: none"> • Desserrage ou rupture d'élément(s) de fixation entraînant un mouvement de l'élément • Déchirure ou déformation faisant saillie, y compris les accessoires fixés sur l'élément (ex : baguettes ; ...) • Partie coupante due à l'absence d'embout (ex : extrémités coupées) • Cassures avec partie manquante du bouclier • Absence de pare-chocs ou du bouclier • Déformation provoquant une interférence avec au moins une roue. 	Majeure
-----------	--	--	----------------

6.1.4 SUPPORT DE ROUE DE SECOURS (LE CAS ÉCHEANT)

Défaillances			
Code	Constat	Précisions complémentaires	Niveau
6.1.4.a.7	Support endommagé, mal fixé ou roue de secours mal attachée	<ul style="list-style-type: none"> • Fissure/cassure d'un des éléments du support • Détérioration du système de verrouillage 	Majeure

6.1.5 TRANSMISSION

L'état du soufflet de cardan est vérifié, en braquant la roue à fond des deux côtés dans le cas d'une traction avant.

Contrôle visuel de la chaîne, contact coupé, détection d'anomalie de tension et vérification de l'état de la couronne. Roue(s) motrice(s) levée(s), le contrôleur vérifie l'absence de points durs en plusieurs points de la chaîne en faisant tourner la (les) roue(s). Le contrôle de la tension de chaîne s'effectue roue arrière au sol.

Défaillances			
Code	Constat	Précisions complémentaires	Niveau
6.1.5.a.6	Boulons de fixation desserrés ou manquants	Absence, desserrage ou rupture d'éléments de fixation de la boîte de vitesse, de la couronne, de la boîte de transfert, de l'arbre, des paliers ou relais sur la structure	Mineure
6.1.5.b.6	Usure excessive des joints universels	Jeu excessivement supérieur au jeu fonctionnel au niveau des joints tripodes, cardans et croisillons	Mineure

Contrôle technique	INSTRUCTION TECHNIQUE	A	4/9
IT CL F6	6 – CHÂSSIS ET ACCESSOIRES DU CHÂSSIS	26/10/2023	

6.1.5.c.6	Capuchon anti-poussière ou dispositif de protection gravement détérioré, manquant ou fêlé	<ul style="list-style-type: none"> • Déboîtement du soufflet de cardan ou du cache-poussière de l'arbre de transmission • Perforation • Soufflet de cardan fissuré, arraché ou absent • Cache-poussière de l'arbre de transmission fêlé • Protection de la chaîne ou de la courroie endommagée 	Mineure
6.1.5.d.6	Modification de la transmission	<ul style="list-style-type: none"> • Fixations et arbres de transmissions modifiés • Retrait de l'arbre de transmission sur un véhicule 4x4 	Mineure
6.1.5.e.6	Usure légère de la chaîne, couronne, poulie	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de points durs • Patin de chaîne manquant • Dents de la couronne légèrement usées 	Mineure
6.1.5.e.7	Endommagement de la transmission ou tension anormale de la chaîne ou de la courroie	<ul style="list-style-type: none"> • Chaîne excessivement corrodée • Courroie craquelée • Dents de la couronne usées • Chaîne ou courroie excessivement tendue ou détendue • Dispositif de réglage de la tension de chaîne endommagé 	Majeure

6.1.6 SUPPORT DE MOTEUR

Ce point traite également des supports de boîte de vitesses lorsque le groupe motopulseur est en un seul bloc.

Défaillances			
Code	Constat	Précisions complémentaires	Niveau
6.1.6.a.6	Anomalie de fixation	<ul style="list-style-type: none"> • Détérioration mineure d'un silentbloc • Desserrage d'un des éléments de fixation d'un support 	Mineure
6.1.6.a.7	Fixations gravement endommagées	<ul style="list-style-type: none"> • Détérioration importante d'un silentbloc • Absence, fissure, rupture ou desserrage de plus d'une fixation d'un même support 	Majeure

6.2 CABINE, CARROSSERIE OU CARENAGE

6.2.1 CABINE, CARROSSERIE OU CARENAGE

Contrôle technique	INSTRUCTION TECHNIQUE	A	5/9
IT CL F6	6 – CHÂSSIS ET ACCESSOIRES DU CHÂSSIS	26/10/2023	

Le terme « Cabine, carrosserie ou carénage » inclut les toits escamotables, coulissants ou ouvrant, les ailes et le plancher.

Le fonctionnement du toit escamotable, coulissant ou ouvrant n'est pas vérifié. Le véhicule est mis en configuration « toit fermé ». Dans le cas d'un système démontable, si le véhicule est présenté sans le toit, les éléments supports encore présents (ex : arceaux) sont vérifiés au niveau de leur état et de leur fixation.

Défaillances			
Code	Constat	Précisions complémentaires	Niveau
6.2.1.a.6	Panneau ou élément endommagé ou mal fixé	<ul style="list-style-type: none"> Déformation, corrosion ou anomalie de fixation d'un élément sans risque de provoquer une saillie Détérioration de la bâche ou toile de toit sans risque de provoquer un débattement Anomalie de verrouillage ou mauvaise fixation d'élément amovible ou basculant (ridelle, toit...) 	Mineure
6.2.1.a.7	Panneau ou élément endommagé ou mal fixé : partie saillante présentant un risque ou risque de chute	<ul style="list-style-type: none"> Cassure, déformation, déchirure, corrosion ou anomalie de fixation d'un élément provoquant ou pouvant provoquer une saillie Anomalie de fixation ou détérioration de la bâche ou toile de toit pouvant provoquer un débattement 	Majeure
6.2.1.b.7	Cabine ou panier mal fixé	<ul style="list-style-type: none"> Desserrage, absence ou rupture d'une fixation de la cabine ou de la carrosserie sur le châssis Risque imminent de perte d'un élément Corrosion excessive au niveau des points d'ancrage des éléments des trains roulant Corrosion excessive au niveau de la liaison des éléments constituant la caisse autoporteuse Fixation du panier du sidecar endommagée, corrodée, desserrée ou absente 	Majeure

6.2.2 PORTES, POIGNÉES DE PORTE ET AUTRES OUVRANTS

Vérification du fonctionnement. Tous les ouvrants accessibles sont ouverts lors du contrôle.

Le contrôleur vérifie l'ouverture et la fermeture, de l'extérieur et de l'intérieur pour les portes latérales avant et de l'extérieur seulement pour les autres portes concernées.

Contrôle technique	INSTRUCTION TECHNIQUE	A	6/9
IT CL F6	6 – CHÂSSIS ET ACCESSOIRES DU CHÂSSIS	26/10/2023	

En cas de difficultés de fermeture, le contrôleur réalise 3 essais pour confirmer l'anomalie.

Défaillances			
Code	Constat	Précisions complémentaires	Niveau
6.2.2.a.6	Ouvrant, charnière, serrure ou gâche détérioré	<ul style="list-style-type: none"> Grippage d'une charnière ou difficulté de coulissement d'un ouvrant Corrosion, déchirure, déformation importante ou enfoncement d'un panneau (hors impacts) sans partie saillante Pliure d'un montant (ex : encadrement de la glace) sans partie saillante 	Mineure
6.2.2.a.7	Ouvrant, charnière, serrure ou gâche défectueux, manquant, mal fixé ou susceptible de provoquer des blessures	<ul style="list-style-type: none"> Absence d'ouvrant, de gâche ou de serrure Absence ou desserrage de tout ou partie d'une charnière Absence ou détérioration d'un guide d'ouvrant coulissant Corrosion perforante au niveau d'une charnière, de son support ou d'une gâche Jeu important des axes d'ouvrant Partie saillante (y compris les baguettes de protection) 	Majeure

6.2.3 SIÈGE / SELLE

Vérification du fonctionnement du mécanisme de réglage du siège ou de la selle et du mécanisme d'ouverture de selle.

Défaillances			
Code	Constat	Précisions complémentaires	Niveau
6.2.3.a.6	Siège/selle légèrement défectueux ou absent (hors absence de siège/selle conducteur)	<ul style="list-style-type: none"> Mauvaise fixation de l'accoudoir ou de toute pièce non structurelle sur le siège/selle Détérioration des surfaces d'appui (coussin, dossier), des accoudoirs, des habillages et de toute pièce non-structurelle du siège/selle Mauvais fonctionnement du système de réglage (AV/AR, inclinaison du dossier, hauteur du siège/selle), le verrouillage restant assuré 	Mineure

Contrôle technique	INSTRUCTION TECHNIQUE	A	7/9
IT CL F6	6 – CHÂSSIS ET ACCESSOIRES DU CHÂSSIS	26/10/2023	

6.2.3.a.7	Siège/selle fortement défectueux ou absent	<ul style="list-style-type: none"> • Armature cassée • Absence partielle ou totale de fixation du dossier sur le siège/selle • Élément de fixation desserré, rompu ou manquant • Verrouillage impossible du système de réglage du siège/selle • Hors véhicule de carrosserie TRIAL 	Majeure
-----------	--	---	----------------

6.2.4 COMMANDES DE CONDUITE

Le terme « commandes de conduite » inclut la commande d'embrayage, de boîte de vitesse et la commande d'accélérateur. Les commandes de freinage sont traitées dans la fonction 1.

Vérification d'état et de fonctionnement. Le contrôleur vérifie l'état des câbles d'accélérateur et d'embrayage.

Concernant le fonctionnement de la boîte de vitesses, le contrôleur vérifie seulement le bon enclenchement du point mort, de la marche arrière et du premier rapport de marche avant.

Défaillances			
Code	Constat	Précisions	Niveau
6.2.4.a.6	Commande nécessaire à la conduite du véhicule défectueuse	<u>Commande d'accélérateur</u> <ul style="list-style-type: none"> • Mauvais état de la commande • Retour en position repos avec une baisse du régime moteur sans retour au régime de ralenti <u>Commande d'embrayage</u> <ul style="list-style-type: none"> • Mauvais retour en position repos • Mauvais état de la commande • Difficulté d'enclenchement du levier de boîte de vitesse <u>Commande boîte de vitesse</u> <ul style="list-style-type: none"> • Difficultés d'actionnement du sélecteur / levier de changement de vitesse • Jeu important impactant la sélection des rapports • Déboîtement 	Mineure

Contrôle technique	INSTRUCTION TECHNIQUE	A	8/9
IT CL F6	6 – CHÂSSIS ET ACCESSOIRES DU CHÂSSIS	26/10/2023	

6.2.4.a.7	Commande nécessaire à la conduite du véhicule défectueuse : sécurité compromise	<u>Commande d'accélérateur</u> <ul style="list-style-type: none"> • Retour en position repos avec maintien du régime d'accélération atteint malgré le relâchement • Absence d'accélération • Grippage <u>Commande d'embrayage</u> <ul style="list-style-type: none"> • Pas de retour en position repos • Grippage 	Majeure
-----------	---	--	----------------

6.2.5 AUTRES ÉQUIPEMENTS ET AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS

Le terme « autres équipements et aménagements intérieurs et extérieurs » inclut notamment :

- les systèmes hydrauliques auxiliaires et leurs commandes
- la bagagerie

Défaillances			
Code	Constat	Précisions	Niveau
6.2.5.a.6	Fixation défectueuse d'un accessoire ou équipement	Fixation desserrée, endommagée ou corrodée sans risque de chute	Mineure
6.2.5.a.7	Pièce rapportée ou accessoire présentant un risque	<ul style="list-style-type: none"> • Accessoire susceptible de causer des blessures (partie saillante par exemple) • Fixation défectueuse d'un accessoire ou équipement : risque de chute • Perte de liquide hydraulique issue des équipements 	Majeure

6.2.6 GARDE-BOUE, DISPOSITIFS ANTIPROJECTIONS

Défaillances			
Code	Constat	Précisions complémentaires	Niveau
6.2.6.a.6	Manquant, mal fixé	<ul style="list-style-type: none"> • Garde-boue absent • Corrosion • Bavette absente • Absence, desserrage ou rupture d'un élément de fixation 	Mineure

6.2.7 BEQUILLE

Défaillances			
Code	Constat	Précisions complémentaires	Niveau

Contrôle technique	INSTRUCTION TECHNIQUE	A	9/9
IT CL F6	6 – CHÂSSIS ET ACCESSOIRES DU CHÂSSIS	26/10/2023	

6.2.7.a.7	Absente ou gravement endommagée	<ul style="list-style-type: none"> • Mauvaise retenue de la béquille • Mauvaise fixation • Déformation importante • Corrosion importante 	Majeure
-----------	---------------------------------	--	----------------

6.2.8 POIGNEES ET REPOSE-PIEDS

Ce point de contrôle concerne les éléments équipant le véhicule prévu pour servir de maintien aux passagers ou au conducteur du véhicule. Les commandes de conduite sont traitées au 6.2.4.

Les poignées et repose-pieds sont contrôlés pour les sièges/selles présents.

Défaillances			
Code	Constat	Précisions complémentaires	Niveau
6.2.8.a.7	Absent ou gravement endommagé	<ul style="list-style-type: none"> • Mauvaise fixation • Corrosion importante 	Majeure

**La cheffe du département du contrôle technique
des véhicules et des affaires transversales**